

**COMPTE RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MAI 2020**

MP

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Christophe BOURREC - Marie-Françoise VIDALON - Aline NARS - Alain DEDIEU - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jacques ROCA - Jacques SALAT - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Sophie REY - Daniel GASPA - Jean-Henri MIR - Philippe AIZIER - André MIR - Nicolas HERQUÉ -

**ÉTAIENT ABSENTS** : Néant.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Christophe BOURREC.

Le Conseil Municipal :

◆ procède à l'élection du Maire.

Monsieur André MIR est proclamé Maire à la majorité et est immédiatement installé.

◆ fixe à quatre le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

*Approuvée à l'unanimité.*

◆ procède à l'élection des adjoints :

Monsieur Philippe AIZIER est proclamé premier adjoint à la majorité et est immédiatement installé.

Monsieur Jacques SALAT est proclamé deuxième adjoint à la majorité et est immédiatement installé.

Madame Aline NARS est proclamée troisième adjoint à la majorité et est immédiatement installée.

Monsieur René DARAN est proclamé quatrième adjoint à la majorité et est immédiatement installé.

◆ décide de créer un poste de conseiller municipal délégué au village de Soulan.

*Approuvée à l'unanimité.*

◆ procède à l'élection du conseiller municipal délégué au village de Soulan : Monsieur Christophe BOURREC est élu à l'unanimité.

Monsieur le Maire :

◆ donne lecture de la charte des élus.

Le Conseil Municipal :

◆ désigne les représentants du Conseil Municipal au sein du SIVU AURE NÉOUVIELLE :

*Délégués titulaires* : René DARAN

Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE

*Délégué suppléant* : Nicolas HERQUÉ

*Approuvée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR